



COMMUNE D'AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Le **vingt-neuf novembre deux mille vingt-et-un** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE, légalement convoqué le 23 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier CITRON, Maire.

Présents : Mesdames Virginie RIVES, Marie-Frédérique BELOEIL, Gloria SEQUEIRA, Gwenaëlle RENAUDIE, Élodie GAMBART.

Messieurs Olivier CITRON, Didier EUVRARD, Pierre-Yves HURFIN, Mickaël NOUZIER et Stéphane HLUBOVIC.

Secrétaire de Séance : Marie-Frédérique BELOEIL.

Ordre du jour :

- | | |
|--|---|
| - Approbation du compte-rendu du 04 octobre 2021, | - Défense Incendie – Schéma Directeur |
| - Décisions du Maire, | - Inclusion Numérique en Bibliothèque – Appel à projet |
| - Indemnités des Adjoints | - Loiret Numérique – Dissolution |
| - Avenant au Règlement Communal de Voirie | - Comptabilité - Devis |
| - CCPG – Avis sur les Délibérations | - Urbanisme - DAACT |
| | - Affaires Diverses. |

HUIS CLOS : En raison des conditions sanitaires, je demande le vote à mains levées du Huis Clos :

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10

*** Approbation des compte rendu du 04 octobre 2021**

VOTE : ABSTENTION 1 (Marie-Frédérique BELOEIL) CONTRE 0 POUR 9

***Hommage à MM. Michel COLLET et Thierry BIGNET**, élus 1^{er} adjoints lors des mandatures 1977 et 2001 – Une minute de silence est observée.

2021_29 INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS et annexe VU la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

VU la DCM 2021_05, qui sera abrogée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'indemnité du troisième Adjoint au Maire soit réévaluée au niveau des 2 autres adjoints.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 9.9 % de l'indice 1027, l'indemnité des trois Adjoints au Maire à compter du 1^{er} janvier 2022.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10

2021_30 Règlement Communal de Voirie - avenant

Monsieur Pierre-Yves HURFIN, 3^{ème} Adjoint donne lecture du compte-rendu du service juridique de l'AML (Association des Maires du Loiret) relative au contrôle du Règlement Communal de Voirie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité l'avenant au Règlement Communal de Voirie.

Le règlement sera distribué à l'ensemble des administrés

2021_31 CCPG avis sur la délibération

- **DCC 2021_118 - Charte des énergies renouvelables votée par la CCPG.**

ABST. 4 (Virginie RIVES, Élodie GAMBART, Marie-Frédérique BELOEIL, Pierre-Yves HURFIN)
CONTRE 5 (Didier EUVRARD, Mickaël NOUZIER, Gloria SEQUEIRA, Gwenaëlle RENAUDIE,
Stéphane HLUBOVIC)
POUR 1 (Olivier CITRON)

2021_32 CCPG avis sur la délibération

- **DCC 2021_116 - Avis sur le PLUi du Beaunois**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Prend acte à l'unanimité de cette délibération.

2021_33 CCPG – PLUi

Monsieur Pierre-Yves HURFIN donne le compte-rendu de la visite de Mme RUET-ROUMAZEILLES du vendredi 19 novembre 2021 : au cours de ce rendez-vous il a été constaté que nous ne possédons pas les plans généraux intermédiaires du PLUi incluant les modifications vues lors des différentes réunions et rendez-vous depuis 2018-2019.

Mme RUET-ROUMAZEILLES a reconnu dans un message téléphonique laissé sur le répondeur de Monsieur le Maire qu'aucune carte papier ne nous a été adressée.

Monsieur Pierre-Yves HURFIN rappelle que le Commissaire-Enquêteur n'a retenu aucun des points soulevés par la Mairie lors de l'enquête publique.

De plus lors de la réception du dernier règlement graphique (pièce N°4.1.1) indiqué comme « approuvé le 14 décembre 2021 », la commission s'est aperçue que ce plan ne correspond en rien aux réunions de travail.

Au vu de tous ces éléments, Monsieur Pierre-Yves HURFIN propose qu'un recours soit déposé.

L'assurance communale et son avocat seront sollicités.

VOTE : ABSTENTION 0 CONTRE 0 POUR 10

*** CCPG – CLECT**

Suite à la dernière réunion CLECT du jeudi 25 novembre 2021, la Commission des Finances Communale va se réunir afin de compléter les tableaux relatifs au calcul CLECT – CFE, que Mme Dauvilliers, Présidente de la CCPG refuse d'intégrer dans le calcul général.

En effet, depuis le regroupement des 3 anciennes Communautés de Communes, tous les calculs de CLECT du Beaunois et du Malesherbois ont été révisés ou sont en cours de révision sans qu'un vote des Communes ne l'autorise. Seule la compétence économique du Puisseautin (dont le calcul date de 2004 avec une différence en notre défaveur d'environ 35 000 € par an pour la CFE) ne fait pas l'objet d'une réévaluation malgré les demandes répétées du Conseil Municipal d'Augerville-La-Rivière.

Un courrier et un rendez-vous seront pris avec chaque commune de la CCPG afin de leur expliquer cette injustice.

2021_34 * Défense Incendie – SMERB

La compétence Incendie a été transférée au Syndicat Mixte à la Carte des Eaux de la Région de Buthiers par délibération du Conseil Municipal lors de l'adoption des nouveaux statuts du SMERB du 20.06.2007.

Le SMERB va créer un schéma directeur reprenant l'ensemble des réseaux et points incendie des Communes du Syndicat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Réitère ce transfert par un vote à l'unanimité.

2021_35 Inclusion numérique en bibliothèque – Appel à projet

Monsieur Pierre-Yves HURFIN, 3^{ème} Adjoint donne lecture du courrier relatif à l'appel à projet « inclusion numérique en bibliothèque » afin de lutter contre l'illectronisme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité la création d'un point bibliothèque,

SOLLITE la dotation à titre gracieux d'un ordinateur pour cette création auprès du Conseil Départemental du Loiret.

VOTE : ABSTENTION 0 CONTRE 0 POUR 10

2021_36 Loiret numérique dissolution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte la dissolution de l'Agence Loiret Numérique

VOTE : ABSTENTION 0 CONTRE 0 POUR 10

2021_37 Comptabilité – Devis Travaux

TRAVAUX EGLISE EN URGENCE (Sacristie effondrement de la toiture)

Monsieur Mickaël NOUZIER présente le devis

.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la Fondation du Patrimoine afin de monter une souscription,
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret,
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

VOTE : ABSENTION 0 CONTRE 0 POUR 10

2021_38 Comptabilité – COMMISSION ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité les décisions de la Commission Action Sociale

* URBANISME : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

M. Didier EUVRARD, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal, quant au suivi des dossiers d'urbanisme notamment sur la DAACT.

* Affaires Diverses

- Remerciements 11/11 – un courrier sera adressé à la Musique Départementale des Sapeurs Pompiers du Loiret. Monsieur le Maire remercie l'équipe Municipale pour son implication durant cette cérémonie.
- Travaux : Eclairage Public – Déco Noël + Eglise.
- Point sur l'avenir du Château du Mesnil.
- Comité Berryer – Manifestation le Samedi 11/12/2011 – 10 h
- Point sur le terrain La Gare
- Trésorerie Collectivité au 1^{er} janvier 2022 est transférée à Pithiviers.
- Le repas des aînés aura lieu le Dimanche 16 janvier 2022 sous réserve de la situation sanitaire en vigueur.

La séance est levée à 22 heures 55.

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Frédérique BELOEIL.

Le Maire,

Olivier CITRON.